

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XVIII

Québec, 2 septembre 1905

No 3

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 33. — Les Quarante-Heures de la semaine, 33. — Apostolat de la prière, 34. — Nominations ecclésiastiques, 35. — Chronique diocésaine, 35. — Le socialisme chez nous, 37. — La liberté religieuse en Scandinavie, 38. — Lourdes, 39. — Le feu du purgatoire, 42. — Les Congrégations françaises exilées en Belgique, 46. — Bibliographie, 48.

Calendrier

— o —

| | | | |
|---|----------|-----|---|
| 3 | DIM. | vr | XII apr. Pent. et 1 sept. <i>Kyr.</i> du dim. et Vép. de ce dim. Suff. A la Basilique. Fête des Stes Beliques , <i>r. Kyf.</i> 2 cl. II Vép., mém. |
| 4 | Lundi | †vr | De la férie. A la Basilique, <i>tr.</i> De l'octave. [du dim.] |
| 5 | Mardi | b | S. Laurent Justinien, évêque et confesseur. |
| 6 | Mercredi | †vr | De la férie. A la Basilique, <i>tr.</i> De l'octave. |
| 7 | Jeudi | † | Du Saint Sacrement. " " " " " " |
| 8 | Vendredi | b | Nativité de la Ste Vierge , 2 cl. avec octave. |
| 9 | Samedi | b | S. Pierre Claver, confesseur. |

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

3 septembre, Saint-Sauveur de Québec. — 4, Saint-Benoît-Labre. — 5 Saint-Philippe de Néri. — 6, Sainte-Philomène. — 7, Saint-Narcisse. — 8, Saint-Cajétan.

Apostolat de la prière



Intention générale pour septembre 1905 : Le clergé.

La prospérité de l'Eglise est en rapport direct de la sainteté de ses prêtres. Le prophète Isaïe a dit : « Tel peuple, tel prêtre » (24, 2). C'est vrai ; mais on peut dire avec non moins de vérité : Tel prêtre, tel peuple ; tel le sacerdoce au sein d'une nation, telle la nation tout entière. Lumière du siècle présent, flambeau allumé par la main de Dieu même pour éclairer le monde des âmes, le vrai prêtre répand un éclat vivifiant, que les ténèbres du vice et de l'impiété peuvent bien obscurcir un instant, mais ne sauraient effacer complètement. Sel de la terre (Math. v. 13), il préserve de la corruption ceux qui se laissent atteindre et pénétrer de son influence salutaire.

Dans la personne du prêtre, Jésus-Christ se multiplie et se rend présent à tous les membres de l'Eglise. « Il passe en faisant le bien, guérissant les malades et chassant les démons. » Il continue à accomplir, par le ministère du prêtre, sa grande mission de sauver l'humanité.

De la dignité et du rôle du prêtre découlent ses obligations. Il doit donner l'exemple de la piété, puisqu'il est par état « l'homme de Dieu ; » du détachement, puisqu'il doit le prêcher aux autres ; du dévouement, puisqu'il représente Celui qui, par amour pour nous, s'est voué au suprême sacrifice de la croix ; du zèle, puisqu'il a pour mission de conquérir les âmes ; de la charité, puisqu'il est, avec et par Jésus-Christ, la personification du « bon pasteur. »

« Mais, demande le P. Ramière, si la sanctification du prêtre est la condition nécessaire et infaillible de la régénération du monde, quelle est la condition de cette sanctification ? Nous pouvons répondre sans hésiter : C'est une vraie dévotion au Cœur de Jésus : c'est-à-dire le dévouement cordial à ce divin Sauveur, la connaissance intime de ses desseins et le désir efficace de les réaliser, cette conformité de sentiments et cette fusion d'intérêts qui fait du prêtre le véritable ami de Dieu. Voilà pourquoi la dévotion au Cœur de Jésus est éminemment la dévotion du prêtre. »

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour la multiplication et la sanctification du clergé.

Résolution apostolique : Prier pour les prêtres et les aider dans leur ministère.

— o —

Nominations ecclésiastiques

Par décision de S. G. Monseigneur l'Archevêque, ont été nommés :

- MM. les abbés Ludger Piché, curé de Laval ;
 Jos.-E. Galerneau, curé de Saint-Cyrille de l'Islet ;
 Benj. Dionne, curé de Saint-Elzéar de Beauce ;
 J.-O. Langlois, curé de Saint-Ferréol ;
 Théoph. Dumas, curé de Saint-Adrien ;
 C.-Ov. Godbout, curé de la nouvelle paroisse de Notre-Dame des Laurentides, dans le comté de Québec ;
 J.-Edm. Lévesque, chapelain des Frères de N.-D. des Champs, à Saint-Damien ;
 Ovide Larochelle vicaire à Saint-Isidore ;
 C.-B. Rochette, vicaire à Charlesbourg ;
 Chs-F. Dionne, vicaire à Saint-Ambroise ;
 Amédée Boutin, vicaire à N.-D. de Lévis ;
 Nap. Lafrance, vicaire à Saint-Jean Port-Joli ;
 Aurélius Michaud, vicaire à Sainte-Croix ;
 Eug. Maurais, vicaire à Perneuf ;
 Eug. Sirois, vicaire à Sainte-Germaine.

— o —

Chronique diocésaine

— Le 24 août, à la Basilique, S. G. Monseigneur l'Archevêque a fait les ordinations suivantes :

ORDRES-MINEURS : MM. Ed.-Valmore Lavergne, J.-Arth.-H.

Desjardins, J.-Omer Fortin, Joseph-I.-H. Destroismaisons, Cyrille Fréchette, *du diocèse de Québec.*

SOUS-DIACONAT: MM. J.-E. Théodule Proulx, Philibert Grondin, J.-Ulric Croteau, J.-Onésime Gosselin, J.-Arthur-V. Martin, J.-Salluste Boulet, *du diocèse de Québec.*

— Dimanche dernier, Mgr l'Archevêque a passé la journée à Sainte-Jeanne de Neuville (Portneuf). Dans l'avant-midi, à l'église paroissiale, Sa Grandeur présida à une cérémonie de profession et de vêtue, en faveur des religieuses de la Charité de Saint-Louis qui ont leur noviciat en cette localité. Le R. P. Coltée, des Missionnaires du Sacré-Cœur, prononça le sermon de circonstance. Le soir, à l'office de vêpres, Monseigneur adressa une pieuse allocution aux bons paroissiens.

— Le 25 août avait lieu, chez les Sœurs de la Charité de Québec, une cérémonie de profession, présidée par M. l'abbé J. Paradis, aumônier de l'Hospice, qui voulut bien aussi faire le sermon de circonstance, prenant pour texte ces paroles du saint roi David, «Recevez-moi selon votre parole et je vivrai.»

Messieurs les abbés J. Gagnon, curé du Lac Noir, J. Devlin, du Patronage, Ls Garon, aumônier de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, J.-A. Lemay, vicaire à Deschambault; F.-X. Côté et J.-C. Nadeau, assistaient à la cérémonie.

Les élues du jour ont prononcé les vœux perpétuels. Ce sont : les Sœurs Marie-Adèle Godbout, dite Saint-Rogatien; Claudia Guérette, dite Sainte-Romaine; Marie Paré, dite Saint-Bernard; Rosalie Lacasse, dite Sainte-Héloïse; Clara Nadeau, dite Sainte-Irène; M.-Louise Caron, dite Sainte-Lucine; Angéline Normandeau, dite Sainte-Emilienne; Amanda Marceau, dite Sainte-Caroline; Cécile Blanchet, dite Sainte-Claudia, et Léontine Desjardins, dite Sainte-Zoé.

— Lundi matin, S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie de vêtue et de profession, au couvent de Jésus-Marie, à Sillery. Sermon de circonstance par le R. P. Tamisier, S. J.

— Grande et belle fête à Saint-Etienne de Lauzon, mardi, 29 août. S. G. Mgr l'Archevêque a présidé la bénédiction de l'église et de trois superbes cloches.

Il y avait grand nombre de prêtres et une foule de fidèles. Mgr Pâquet a fait un splendide sermon qui a ravi tous ses auditeurs.

L'église est complètement terminée et vraiment belle, élégante, spacieuse ; la sacristie et le presbytère sont à l'avenant. Tout est neuf et brillant. Le village se trouve embelli, transformé.

Mgr l'Archevêque a félicité chaleureusement le curé et les paroissiens de leur gracieuse église et de l'entente cordiale qui n'a cessé de régner parmi eux durant tous les travaux. Le zèle et le dévouement qu'ils ont déployés sont couronnés d'un succès bien consolant.

Après la cérémonie, il y a eu banquet auquel ont pris part Mgr l'Archevêque, le clergé, et les nombreux parrains des cloches et bienfaiteurs de la paroisse.

— Mercredi de cette semaine, Mademoiselle Bossé, fille de l'honorable Juge Bossé, a fait sa profession religieuse au monastère des Dames Ursulines de Québec.

Tous les membres de la famille et les amis assistaient à l'imposante cérémonie que S. G. Mgr l'Archevêque a présidée.

Le sermon a été donné par le R. P. Désy, S. J.

— Auriesville, N.-Y., endroit où le P. Jogues et ses deux compagnons les FF. Lalande et Goupil ont été mis à mort par les Iroquois, est un lieu de pèlerinage fréquenté tout l'été ; et l'on a l'intention d'y élever une église commémorative.

Dimanche, le 3 septembre, les membres de la commission instituée, à Québec, pour faire l'enquête préparatoire au procès de béatification des Jésuites martyrs du Canada, seront eux-mêmes à Auriesville, pour y faire leur pèlerinage. S. G. Mgr l'Archevêque, Mgr Têtu et MM. les abbés Lindsay et Beaulieu, de l'Archevêché, sont partis mercredi pour cette destination.

Mgr l'Archevêque passera ensuite probablement quelques jours dans la Nouvelle-Angleterre, pour y prendre un peu de repos, après les fatigues de la visite pastorale et des retraites ecclésiastiques du mois d'août.

Le socialisme chez nous

A plusieurs reprises déjà, nous avons signalé les teintes de socialisme de certaines chroniques ouvrières des grands jour-

naux de Montréal, si répandus dans tous les districts de la Province. Nous trouvons, à ce sujet, un véritable cri d'alarme dans le plus récent numéro du *Messenger canadien du Cœur de Jésus*. Soyons en garde contre les doctrines erronées, qui sont des germes de mort dans le cœur des nations !

Notre pays va bien dans la voie du socialisme. A considérer les dispositions de la masse de nos travailleurs, à prêter l'oreille aux propos qui se tiennent parmi eux, aux réclamations de certaines sociétés ouvrières ainsi qu'à leurs menaces constantes de grèves souvent mises à exécution ; à lire enfin, ce qui s'imprime, quasi chaque jour, de subversif ou de malsain dans plus d'une feuille quotidienne de notre ville, on constate avec frayeur combien rapidement le mal social nous envahit tout comme il a déjà envahi les autres pays du monde. — Mais il n'y a pas à s'en étonner, puisque, à part les agissements bien connus des sociétés américaines en Canada, nous savons maintenant pour certain que les socialistes français ont aussi parmi nous plus d'un agent de leur infâme propagande. C'est leur chef lui-même qui le déclarait formellement, il y a quelques semaines, dans une lettre écrite de France à un Canadien Français de Québec. « Nous avons maintenant, disait-il en substance, plusieurs émissaires au Canada. Ils y travaillent ferme et font bonne besogne. Aussi, nous espérons qu'avant longtemps, ils auront obtenu, là-bas, des résultats aussi satisfaisants que ceux auxquels nous sommes parvenus ici en France. » Est-ce assez clair ? N'y en aurait-il pas, par hasard, de ces émissaires hypocrites nichés dans les bureaux de *La Presse* et de *La Patrie* ? Certaines chroniques ouvrières parfois mal inspirées donnent lieu de le croire ? — Franchement, où allons-nous ?

La liberté religieuse en Scandinavie

— o —

La condition du catholicisme est très différente en Norvège et en Suède, les deux pays qui viennent de se séparer.

En Norvège, des paroisses peuvent être formées, des églises ouvertes et des propriétés acquises sans aucune autorisation spéciale de l'Etat.

— Tous les concitoyens qui ne font pas partie de l'Eglise protestante officielle sont dispensés de payer la taxe destinée à soutenir les écoles et les églises luthériennes.

— Tous les ordres religieux peuvent s'établir en Norvège à

l'exception des Jésuites, et il est très probable que la défense qui frappe ces derniers sera bientôt retirée.

— Presque toutes les fonctions publiques peuvent être remplies par des catholiques.

En Suède, c'est tout le contraire, il n'y a pas de pays où l'intolérance protestante soit si violente.

Il faut une permission spéciale du Roi pour ouvrir une église non luthérienne. Cette permission est très souvent refusée. Récemment encore, dans la grande ville de Norrköping, le gouvernement n'a pas permis aux catholiques d'ouvrir une église.

— D'interminables formalités sont imposées à tout luthérien, âgé de plus de dix-huit ans, qui veut sortir de l'église officielle. Il doit en donner avis au ministre de sa paroisse et lui dire quelle religion il veut embrasser. S'il persévère dans son intention, il doit se présenter deux mois après chez son ministre et l'informer encore une fois de son désir de quitter le luthérianisme. Le ministre inscrit alors cette conversion sur ses registres.

Aucune église non officielle ne peut acquérir de propriété sans la permission du roi.

Aucun monastère ne peut s'établir en Suède. Les religieuses ne peuvent pas porter leur habit en public.

Il faut encore la permission du roi pour ouvrir des écoles et des orphelinats où sont reçus des enfants de moins de 15 ans à qui sera donnée l'instruction religieuse.

— o —

Lourdes

Que de cœurs ce nom magique fait battre en ce moment !

Voici l'époque des pèlerinages ! De toutes parts, on s'apprête à visiter pieusement ce petit canton pyrénéen, ignoré il y a cinquante ans, silencieux alors et comme endormi à l'ombre de ses montagnes, et qui est devenu, à la voix d'une enfant, un des plus célèbres rendez-vous de l'univers.

Quand on songe que les trains amènent chaque année, sur les bords du Gave, plus d'un million de voyageurs, quand on contemple, à l'heure de la procession du Saint Sacrement, cette foule immense qui remplit la vaste esplanade du Rosaire, s'en-

tasse sur les degrés des escaliers monumentaux et couronne la montagne voisine de longues grappes humaines, ou le soir, lorsqu'au chant ininterrompu de l'*Ave Maria* et à la lueur tremblante des cierges, on voit onduler ce cortège sans fin, comme un long serpent de feu ou une mer en mouvement, dont les vagues seraient faites de milliers d'étoiles, on se retourne, malgré soi, vers ce coin obscur de la petite ville, où vivait, dans une échoppe, ne sachant ni lire ni écrire, l'humble petite fille qui a entraîné ces multitudes et peuplé ce désert. . .

Je reste persuadé que, dans les desseins du ciel, autant qu'il est permis de les pénétrer d'ici-bas, Lourdes est avant tout pour notre époque une puissante école de foi.

Un des esprits les plus ouverts, les plus fins et les plus fiers que j'aie connus, Mgr d'Hulst, écrivait, l'année même de sa mort, que Dieu avait jeté à ce siècle incrédule une sorte de « défi » dans ces « miracles indéniables » qui naissent en foule, à chaque été, comme des fleurs du ciel, sous le souffle des cantiques et les doux regards de l'Immaculée.

Il ne craignait pas de saluer, dans l'histoire de ces faits prodigieux, « l'évidence du surnaturel ».

Et voilà le grand rôle de Lourdes et le premier de ses bienfaits !

Beaucoup ne voulaient plus croire au miracle. Pour eux Dieu était prisonnier des lois qu'il a faites : il n'avait pas le droit de s'en passer.

On leur objectait bien les prodiges nombreux que présente l'histoire du christianisme, à commencer par son premier âge, les temps de l'Évangile.

On leur disait : « Jésus-Christ a rendu la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, le mouvement aux paralytiques, la vie même aux morts. »

Ils branlaient la tête en murmurant avec un demi-sourire :

« Tout cela est bien loin ; les témoins, qui furent les apôtres, n'étaient guère compétents, et enfin, pourquoi la puissance de Dieu aurait-elle subi une longue éclipse si elle s'était jamais manifestée ? Il y a longtemps que les aveugles ne recouvrent plus l'usage de leurs yeux, ni les paralytiques l'usage de leurs membres. »

Justement à l'époque où ces idées étaient exposées dans un

ouvrage célèbre, vers l'heure où Renan en consacrait l'expression dans sa *Vie de Jésus*, le jugement officiel de l'évêque de Tarbes déclarait les Apparitions de la Grotte d'origine surnaturelle, et cette merveilleuse histoire commençait.

C'était la réponse du ciel.

Depuis quarante ans, le miracle se produit publiquement, sur les bords du Gave, et, suivant l'expression du Dr Vergez, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Montpellier, *il est passé là à l'état de permanence.*

Et ne croyez pas qu'on y voie uniquement, ou surtout, des guérisons de maladies nerveuses, dont une raison sévère puisse contester la céleste origine.

Sur plus de 2,600 faits que j'ai relevés dans les *Annales* et les registres du Bureau des constatations, les maladies nerveuses, en y comprenant même les plus graves qui sont extrêmement rebelles, fournissent à peine 180 cas; c'est-à-dire qu'elles ne forment pas la treizième partie du total!

Le reste appartient aux maladies organiques.

Parmi celles-ci même désire-t-on se borner à celles dont l'existence et le nature peuvent, pour ainsi dire, être touchées du doigt?

Jusqu'au 1^{er} septembre 1894, on trouvera — donnons des chiffres précis — 69 tumeurs, 27 plaies et 15 cancers miraculeusement disparus.

En 1894, Mlle Constance Piquet entre dans la piscine avec une tumeur cancéreuse, vieille de trois ans, qui lui dévorait la poitrine. Deux minutes après, elle sort du bain et cherche vainement le cancer sur la partie malade.

Son médecin, tout incrédule qu'il était, n'hésita pas à reconnaître le miracle.

A son tour, Joachime Dehant voyait se cicatriser instantanément un ulcère, qui lui couvrait les deux tiers de la jambe droite; et le Dr Froidbise, qui la soignait, constatait authentiquement le mal ancien et la guérison soudaine.

Vion-Dury est aveugle depuis huit ans par suite d'un double décollement de la rétine. Il applique sur ses yeux quelques gouttes d'eau de Lourdes; la vue lui revient subitement, et le Dr Dor, encore que protestant, déclare au Congrès ophtalmologique de Paris (1893) que c'est le seul cas de guérison dont il

ait jamais été témoin, dans une pareille infirmité.

On pourrait multiplier les exemples et j'en ai donné beaucoup dans l'ouvrage que j'ai écrit, cette année, sur ce merveilleux sujet.

Ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'aucune explication naturelle ne saurait rendre compte des faits.

On parle souvent de la suggestion thérapeutique. Elle est manifestement impuissante, car elle ne peut s'exercer, quand elle s'exerce, que dans les maladies purement fonctionnelles, non dans les maladies organiques, et elle agit, d'ailleurs, si elle agit, lentement et peu à peu, à la manière même de la nature.

A Lourdes, au contraire, l'effet est souvent instantané, rapide comme la foudre.

Proclamons-le donc avec confiance : pour tout homme qui veut les étudier de près, fût-il incrédule, les événements de Lourdes sont déconcertants. Ils obligent à lever les yeux et à regarder vers le ciel.

Et c'est le grand bienfait, le bienfait sans prix, dont leur sont redevables les générations qui en sont témoins.

Ce léger souffle, parti des bords du Gave, s'en va, par le monde, activer le flambeau de la foi, qui vacillait dans certaines âmes, ou le rallumer chez d'autres qui avaient fini par le laisser éteindre.

— Docteur, disait l'autre jour quelqu'un à un médecin d'un de nos hôpitaux parisiens, vous parliez, il y a quelque temps, avec un peu de dédain, des récits qui nous arrivent des roches Massabielle. Vous avez étudié maintenant la question ; qu'en pensez-vous ?

— Vous voulez mon avis, Monsieur l'abbé ?... Eh bien, il y a des miracles à Lourdes.

— Je crois, docteur, que ce sera la conclusion de tout esprit loyal qui fera ce que vous avez fait. Pour voir, il faut prendre la peine de regarder.

GEORGES BERTRIN.

Le feu du Purgatoire

(D'un sermon récent de Mgr Herscher, évêque de Langres)

Les âmes du Purgatoire, endurent, d'abord, la peine du feu.

Le feu, mes Frères, est avec l'eau le principal ministre des vengeances divines.

C'est du feu que Dieu se sert pour châtier ceux qui l'ont grièvement offensé.

Rappelez-vous la pluie de soufre et de bitume en combustion, sous laquelle, au temps d'Abraham, furent englouties Sodome et Gomorrhe avec les autres villes de la Pentapole.

Rappelez-vous, mieux encore, les supplices de l'enfer. L'enfer, d'après la définition qu'en a donnée Notre-Seigneur, est une fournaise, l'enfer est un océan de feu : *ignem aeternum*.

Mais ce n'est pas seulement pour punir les fautes mortelles que Dieu emploie le feu, c'est aussi pour purifier, avant de les introduire dans ce Royaume des Cieux où rien de souillé ne saurait pénétrer, les âmes qui ont commis des fautes vénielles.

Le Purgatoire est une prison de feu.

L'Écriture sainte l'affirme.

Il se sauvera, nous dit saint Paul, parlant d'un homme mort en état de péché véniel, il se sauvera, mais non sans passer par le feu (1).

Je ferai passer mes amis par le feu, s'écrie le Seigneur lui-même dans le prophète Zacharie, et je les épurerai comme on fait de l'or de l'argent (2).

Le Purgatoire est une prison de feu.

La tradition catholique tout entière l'atteste. Il n'y a, à ce sujet, qu'une voix parmi les docteurs de l'Église. Saint Ambroise, sur ce point, ne parle pas autrement que saint Augustin, ni saint Grégoire que saint Thomas.

Le Purgatoire est une prison de feu.

La raison théologique semble le confirmer.

Qu'est-ce que le péché, aussi bien, même le simple péché véniel ? C'est une fièvre, c'est un feu. Or, il paraît juste que, pour nous le faire expier, Dieu applique la loi du talion : fièvre pour fièvre, feu pour feu.

Voilà, mes Frères, la première chose qu'au sujet du Purgatoire nous enseigne l'Église : on y endure le supplice du feu.

C'est là un dogme parfaitement établi devant lequel doit s'incliner notre raison.

(1) 1 *Corinth.*, III, 15.

(2) *ZACH.*, XIII, 9.

Et ne m'objectez pas, mes Frères, qu'il y a dans ce dogme des obscurités.

Je vous répondrai que ces obscurités portent non sur l'existence, mais simplement sur la nature du feu du Purgatoire, et que ce que nous ignorons de ce feu n'empêche pas ce que nous savons d'être certain.

Nous ignorons s'il est matériel ou spirituel. Mais qu'importe si nous savons qu'il est réel !

Nous ignorons comment il peut exercer son action sur les âmes. Mais qu'importe, si nous savons que les âmes brûlent !

Nous ignorons comment, étant égal en lui-même, il torture inégalement les âmes. Mais qu'importe, si nous savons qu'il les fait toutes extraordinairement souffrir !

Or, sur ce dernier point, mes Frères, nous avons mieux qu'une imagination, mieux qu'une conjecture, mieux qu'une pieuse croyance ; nous avons l'affirmation précise du prince même des théologiens. Ecoutez saint Thomas : « Les souffrances de ce monde, même les plus aiguës, nous dit-il, les tourments des martyrs, même les plus cuisants, la Passion de Notre-Seigneur lui-même, ne sont rien — entendons bien ce mot, mes Frères, — ne sont rien en comparaison du supplice que les âmes endurent dans le feu du Purgatoire.

En faut-il davantage, mes Frères, pour émouvoir votre commisération ?

Ah ! laissez-vous y aller, je vous en prie, à cette commisération.

Ceux dont l'auteur de la *Somme* vient de vous dire les souffrances sont des hommes. Or, vous êtes hommes, vous aussi, et selon le beau mot du poète antique, rien de ce qui est humain ne doit vous être étranger. Ceux dont l'auteur de la *Somme* vient de vous dire les souffrances sont des chrétiens. Or, vous êtes chrétiens, vous aussi, et vous ne seriez plus dignes de ce titre de gloire, si l'infortune d'être qui, comme vous, sont des fils de Dieu, comme vous, sont des rachetés de Jésus-Christ, qui, comme vous, sont des héritiers du ciel, vous laissait insensibles.

Plaignez donc les âmes du Purgatoire, mes Frères ! Ce sont elles-mêmes qui se plaignent à vous : « Je suis horriblement

tourmenté dans cette flamme », vous disent-elles, empruntant le cri de détresse que poussait au fond de l'enfer le mauvais riche de l'Evangile : *Crucior in hac flamma* (1).

Ayez pitié des âmes du Purgatoire. Ce sont elles-mêmes qui sollicitent de vous cette marque d'attachement. « Ayez pitié de nous, vous disent-elles, vous du moins qui fûtes nos amis, car voici que la main de Dieu s'est appesantie sur nous : *Miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me* (2) ! »

Seulement, ne vous contentez pas d'une commisération purement affective : une pitié qui n'agirait point ne serait pas une pitié sincère.

Travaillez au soulagement des âmes du Purgatoire. Travaillez surtout au soulagement de celles qui sont délaissées.

Quand un incendie se déclare dans vos villes ou dans vos villages, quand au milieu de vos occupations ou de votre sommeil, retentit soudain à vos oreilles ce cri sinistre : « Au feu, au feu, » vous ne vous contentez pas de gémir, dans le silence de votre demeure, sur le sort de ceux dans la maison desquels vient d'éclater le terrible fléau, vous vous précipitez à leur secours. Vous faites « la chaîne », comme vous dites dans votre langue toujours admirablement expressive, et vous ne rentrez chez vous que lorsque le feu est arrêté.

Oui, voilà ce que vous faites, mes Frères, et ce que vous faites est deux fois bien, parce que cela est conforme à la fois et à l'humanité et à l'Evangile.

Eh bien ! je viens aujourd'hui vous signaler un incendie, un incendie qui a éclaté là-bas, là-bas dans le lac profond, comme parle l'Ecriture, *in profundo lacu*, un incendie qui est allumé depuis des siècles. Ce ne sont pas seulement des poutres et des meubles qui brûlent, ce sont des âmes.

L'Eglise, par toutes les voix de sa liturgie, vous crie : « *Au feu, au feu.* » Allez-vous rester inertes en face d'un tel fléau ? Je connais trop votre bon cœur pour être sûr que non, et voilà pourquoi du haut de cette chaire, je vous demande de « faire la chaîne ».

(1) Saint Luc, XVI, 24.

(2) Job, XIX, 21.

« Faites la chaîne » en priant souvent pour les pauvres défunts. L'Eglise elle-même vous en donne l'exemple.

« Faites la chaîne » en donnant l'aumône à leur intention : la charité, dit l'Écriture, couvre la multitude des péchés.

« Faites la chaîne » principalement en faisant célébrer des messes pour le repos de leurs âmes. Le sang divin du calice, en effet, est pour les âmes du Purgatoire comme une rosée rafraîchissante, et Dieu ne résiste pas à la prière du prêtre qui, les bras étendus en croix et les yeux fixés sur le corps de son Fils, lui adresse pour les trépassés la supplication du *memento* des morts : *locum refrigerii, ut indulgeas, deprecamur*.

Les Congrégations françaises exilées en Belgique

Nous lisons, dans une lettre du Comité bruxellois du « dernier des religieux expulsés, » des détails navrants sur la situation des religieux et religieuses de France qui ont cherché un refuge en Belgique.

Déjà, y est-il dit, l'état si précaire d'un grand nombre de Congrégations que nous avons signalé vient d'empirer notablement par suite du nouvel exode qui s'est produit vers la Belgique, en raison de l'application récente des prescriptions législatives concernant certains ordres religieux dont les œuvres scolaires ou autres avaient pu se maintenir jusqu'à aujourd'hui. Il en est résulté qu'un grand nombre de nouveaux venus se sont entassés dans des refuges de dimensions déjà trop restreintes, augmentant dans de fortes proportions le nombre des bouches à nourrir.

Espérer que les Communautés pourront vivre à l'aide des débris de leur fortune mobilière qu'elles ont pu sauver du naufrage, serait se faire une bien dangereuse illusion.

Le plus grand nombre d'entre elles, en effet, appliquaient en règle générale toutes les ressources dont elles pouvaient disposer à la fondation de nouveaux établissements qui, au fur et à mesure qu'ils se multipliaient et se développaient, leur permettaient d'étendre de plus en plus le rayon de leur action bienfaisante. Il en est résulté que leurs biens, étant pour la plupart immobiliers, ont été facilement saisis par le fisc. Quant aux anciens détenteurs, réfugiés à l'étranger, ils se sont vu réduits par là même à un dénûment à peu près absolu.

Par ailleurs, sauf des cas très exceptionnels, les Congrégations françaises éprouvent les plus grandes difficultés à se créer des ressources en Belgique, soit par leur travail personnel, soit en fondant de nouvelles œuvres. Elles doivent, sous ce rapport, se tenir sur la plus grande réserve, afin d'éviter toute concurrence intempestive, soit à la main-d'œuvre locale, soit aux œuvres déjà établies dans le pays. — Assurément, c'est avec bonheur que la Belgique catholique a donné asile aux proscrits, mais leur nombre si considérable ne lui permet pas d'assurer leur subsistance. Elle ne pourrait assumer une aussi lourde charge qu'au prix de l'abandon de ses propres œuvres, et le premier de ses devoirs est avant tout de ne pas les laisser périliter.

Dans ces conditions, il nous semble d'une impérieuse nécessité que les catholiques de France veuillent bien continuer à joindre leurs efforts aux nôtres pour arriver à conserver aussi intact que possible le dépôt qu'ils ont momentanément confié à la Belgique. Mieux que nous encore, ils en connaissent le prix. Chacune des pages de l'histoire de France témoigne des services rendus au pays par les ordres religieux et montre la part prépondérante qu'ils ont prise au développement de sa puissance et de sa grandeur. Que leur rôle soit aujourd'hui plus nécessaire que jamais, c'est ce dont on est persuadé en France plus encore que partout ailleurs, mais ils ne seront en état de le reprendre un jour qu'à la condition de disposer des moyens nécessaires pour survivre à la crise redoutable qui met en péril leur existence.

Il n'y a pas à se le dissimuler, si chaque année des secours importants ne sont pas fournis aux communautés réfugiées en Belgique, bon nombre d'entre elles sont exposées à disparaître tôt ou tard. Le dénuement, la faim, la privation de choses les plus essentielles à la vie finiront par avoir raison de l'obstination héroïque avec laquelle tant de religieux et de religieuses s'efforcent de continuer leur vie monastique.

Dans l'éloquent et si touchant appel que Monsieur René Bazin a bien voulu adresser à la charité française en faveur des expulsés, il a cité quelques-uns des cas les plus poignants de cette immense détresse. Depuis lors, ils n'ont fait que se multiplier et s'aggraver. Quand nous vous disons que dans cer-

taines communautés religieuses on *meurt de faim*, cette expression ne doit pas être prise au figuré, mais dans son sens le plus cruellement littéral. Nos enquêtes personnelles nous ont amenées à constater des cas où l'entassement d'un grand nombre de personnes dans des locaux trop exigus, le manque d'air, l'absence complète des moyens de chauffage, une nourriture notoirement insuffisante avait déterminé, dans les couvents de femmes spécialement, des états d'anémie d'une exceptionnelle gravité et qui trop souvent ont causé la mort des malades les plus affaiblies. En plusieurs circonstances ce sont les médecins appelés à donner des soins qui, les premiers, ont jeté le cri d'alarme et nous ont signalé les dangers d'une telle situation, si on n'y apportait un prompt remède.

Comment pourrions-nous nous en étonner quand si souvent nous recueillons des aveux de ce genre : « Les quelques ressources que nous avons pu nous réserver en partant pour l'exil s'épuisent peu à peu, et nous sommes obligés de réduire notre ration de pain. » — « L'argent nous manque pour nous procurer du charbon, nous avons dû passer l'hiver sans feu. » « Nos Sœurs, récemment expulsées, sont venues nous rejoindre, et nous sommes si nombreuses que les moyens de couchage sont devenus insuffisants : une partie d'entre nous dort chaque nuit sur des chaises ou sur le plancher. » Joignez à cela ce que l'épreuve d'un changement de climat ajoute de particulièrement pénible à toutes ces souffrances, surtout pour les Congrégations venues des régions du Midi.

Bibliographie

— 0 —

—REVUE DU MONDE INVISIBLE (8e année). Paraît tous les mois. — Abonnement : 12 fr par an. DIRECTEUR Mgr E. Méric, 29, rue de Tournon, Paris.

Sommaire de la livraison de juillet :

La force nerveuse et les phénomènes merveilleux (E. Méric)
 — L'Alchimie (Georges Bois) — Phénomènes odiques et radiations nouvelles (Dr J. Regnault) — Ascétisme et mysticisme (Mgr Puyol) — Le purgatoire (suite) (X) — Hypnotisme, suggestion et persuasion (Dr P. Magnin) — Variétés.